



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-053

PUBLIÉ LE 3 MARS 2026

Sommaire

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2026-03-03-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature au secrétaire général et à certains agents du rectorat de l'académie de Normandie en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité (11 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2026-03-03-00002

Arrêté portant subdélégation de signature au
secrétaire général et à certains agents du
rectorat de l'académie de Normandie en matière
d'ordonnancement secondaire et de contrôle de
légalité



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant subdélégation de signature au secrétaire général et à certains agents du rectorat de l'académie de Normandie en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité

**La rectrice de la région académie Normandie,
La rectrice de l'académie de Normandie,
La chancelière des universités,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, Mme Valérie CABUIL ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté en date 16 novembre 2022, portant nomination de monsieur François FOSELLE dans l'emploi de secrétaire général de la région académique et de l'académie de Normandie ;

VU l'arrêté en date du 20 janvier 2021, portant nomination de madame Alexandra GREVERIE, dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie de Normandie, directrice du budget académique ;

VU l'arrêté du 03/02/2026 portant nomination de monsieur Jérôme COLSON dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie de Normandie, directeur des relations et des ressources humaines ;

VU l'arrêté N° SGAR /25-026 du 18 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité ;

ARRETE

Article 1 : En application des articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté n° SGAR 24-112 du 5 septembre 2024 précité ainsi que de la convention entre le Ministère de l'économie, des finances et de la relance et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 18 décembre 2020 susvisée pour le BOP 363, pour procéder dans la limite de la délégation consentie :

- pour les actes ou décisions en matière réception des crédits, répartition, programmation, ré-allocation, d'engagement, paiement des dépenses, et de recettes visés aux articles de l'arrêté préfectoral précité.
 - En tant que Responsable de Budget Opérationnel :
 - Programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degrés"
 - Programme 140 "Enseignement scolaire public du premier degré"
 - Programme 141 " Enseignement scolaire public du second degré"
 - Programme 214 "Soutien à la politique de l'éducation nationale"
 - Programme 230 "Vie de l'élève"
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 349 "Transformation publique"
 - En tant que Responsable d'Unité Opérationnelle :
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 163 "Jeunesse et vie associative"
 - Programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires"
 - Programme 219 " Sport"
 - Programme 231 "Vie étudiante"
 - Programme 348 " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs"
 - Programme 363 "Compétitivité"
 - Programme 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État"
- **Subdélégation permanente de signature est donnée à :**

Secrétariat general

- **Monsieur François FOSELLE**, secrétaire général de l'académie de Normandie ;
- **Madame Alexandra GREVERIE**, secrétaire générale adjointe de l'académie de Normandie, directrice du budget de l'académie de Normandie ;
- **Monsieur Jérôme COLSON**, secrétaire général adjoint de l'académie de Normandie, directeur des relations et des ressources humaines ;

et dans la limite de leurs attributions à :

Division des affaires financières (DAF)

Pour l'engagement, le paiement des dépenses et de recettes de personnels de fonctionnement et d'investissement visés aux articles de l'arrêté préfectoral précité :

- **Monsieur Nicolas RIVIERE**, chef de la division des affaires financières,

- **Madame Céline AUBE**, adjointe au chef de la division des affaires financières,

En matière de rémunération et dépense de personnel à :

- **Madame Gabrielle DE BEAUCOUDREY**, Cheffe du bureau de la coordination paye de l'académie de Normandie ;
- **Madame Sophie MARJOU**, Adjointe à la Cheffe du bureau de la coordination paye de l'académie de Normandie – site de Rouen ;
- **Madame Isabelle BACON**, Adjointe à la Cheffe du bureau de la coordination paye de l'académie de Normandie – site de Caen ;

En matière de dépense de fonctionnement à :

- **Monsieur Jérôme HERRIG** Chef du Bureau de la comptabilité académique - Centre de service partagé CHORUS Normandie ;
- **Madame Bénédicte PLASSAIS**, adjointe au chef du bureau de la comptabilité académique – centre de service partagé CHORUS Normandie.

Division des Achats et de la Logistique (DALOG)

A l'affectation, l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite d'un seuil de 15 000 euros hors taxe lorsqu'ils ne relèvent pas de l'exécution d'un marché et sans limitation de seuil dans le cadre de l'exécution d'un marché, aux demandes de paiement, ordres de recettes et pièces justificatives liées aux dépenses précitées à :

- **Madame Hélène FLODERER**, cheffe de la division des achats et de la logistique,
- **Monsieur André BABIN**, adjoint à la cheffe de la division des achats et de la logistique ;

Division de l'organisation scolaire (DOS)

Aux versements de subventions aux établissements publics locaux d'enseignement, aux établissements privés sous contrat, aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, aux associations nationales :

- **Monsieur Jean-Paul DESFEUX**, chef de la division de l'organisation scolaire,
- **Madame Valérie RAS-BENEVILLE**, adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire,

Division des personnels administratifs (DPA)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable, liées aux domaines de gestion dont ils ont la charge :
à l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'émission des titres de perception liés à la gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et à l'attribution des capitaux décès aux ayants droits des fonctionnaires et stagiaires.

- **Madame Karine LEROUX-LECOQ**, cheffe de la Division des personnels de l'administration ,
- **Monsieur Pierre MAGNERON**, adjoint à la cheffe de la Division des personnels de l'administration ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine LEROUX-LECOQ et de M. Pierre MAGNERON la délégation de signature dont ils bénéficient est consentie

Pour l'ensemble des bureaux à :

- **M. Maxime DESTOOP**, « responsable du pôle RH » ;

Dans les limites de leur périmètre de gestion aux chefs de bureau et aux adjoints chefs de bureau suivants :

- **Madame Anne-Camille HERAULT**, cheffe de bureau des pensions 14, 50 et 61,
- **Madame Laure LOISEL**, cheffe de bureau maladies et accidents professionnels des départements 14, 50 et 61,
- **Madame Mylène LETERREUX**, adjointe à la cheffe de bureau maladies et accidents professionnels des départements 14,50 et 61,
- **Madame Chloé JABET**, cheffe de bureau de gestion des personnels techniques, sociaux, de santé de l'académie de Normandie,
- **Madame Caroline PAILLARD**, adjointe à la cheffe de bureau des personnels sociaux et de santé de l'académie de Normandie,
- **Monsieur Yvan LE GOFF**, adjoint à la cheffe de bureau des personnels techniques de l'académie de Normandie,
- **Madame Amandine GOUGEON**, cheffe du bureau de gestion des personnels administratifs ADJAENES et SAENES de l'académie de Normandie ;
- **Madame Justine LEBECQ**, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels administratifs SAENES de l'académie de Normandie ;
- **Madame Anais CONFOURIER**, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels administratifs ADJAENES de l'académie de Normandie ;
- **Madame Diane TORLOTING**, cheffe de bureau de gestion des personnels d'encadrement, d'inspection et de jeunesse et des sports de l'académie de Normandie ;
- **Madame Lucie CHOUAN**, adjointe au chef de bureau des personnels d'encadrement, d'inspection et de jeunesse et des sports de l'académie de Normandie,
- **Madame Catherine SATIS**, cheffe de bureau de gestion des personnels de direction de l'académie de Normandie,
- **Madame Séverine MARIE**, adjointe à la cheffe de bureau des personnels de direction de l'académie de Normandie,
- **XXXXXX** , cheffe de bureau du service transversal de l'académie de Normandie,
- **Monsieur Christelle PAJOT**, cheffe de bureau du recrutement des personnels contractuels et du remplacement de l'académie de Normandie,
- **Madame Virginie CANCHON**, adjointe à la cheffe de bureau du recrutement des personnels contractuels et du remplacement de l'académie de Normandie,

Division des personnels enseignants (DPE)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable, liées aux domaines de gestion dont ils ont la charge :

- **Monsieur Vincent ROUGEAU**, chef de la Division des Personnels Enseignants, d'Education et des Psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Normandie ;
- **Monsieur Florent LEYOUDEC**, adjoint au chef de la Division des Personnels Enseignants, d'Education et des Psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Normandie ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUGEAU, et de M. Florent LEYOUDEC, la délégation de signature dont ils bénéficient est consentie dans les limites de leur périmètre de gestion aux chefs de bureau suivants :

- **Madame Véronique HEUDIER, DPE 1**, cheffe du bureau de gestion des professeurs de chaire supérieure, professeurs agrégés, professeurs certifiés et adjoints d'enseignement de documentation, d'histoire-géographie, de lettres et de philosophie et cheffe des services transversaux ;
- **Madame Nadine BRETONNIER, DPE 2**, cheffe du bureau de gestion des personnels d'éducation et des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- **Madame Orlane JANVIER, DPE 3**, chef du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement de bio, Mathématiques, sciences physiques chimie, SII, SVT et technologie ;
- **Mme Anais COLLIARD, DPE 4**, cheffe du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement d'arts, économie-gestion, éducation musicale, langues vivantes et des psychologues de l'éducation nationale ;
- **Madame Karima MAOUI, DPE 5**, cheffe du bureau de gestion des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'enseignement général de collège ;
- **Madame Ingrid CHAUVEL, DPE 6**, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants non titulaires, des assistants de langues étrangères, du remplacement des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale et des assistants d'éducation ;
- **Madame Christelle LE COEUR, DPE 60** cheffe du bureau en charge du recrutement des enseignants non-titulaires normands et de la gestion des personnels enseignants non titulaires, des assistants de langues étrangères et du remplacement des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale et des assistants d'éducation ;
- **Madame Laetitia LARIGOT**, cheffe adjointe des services transversaux ;

Division de l'enseignement privé (DEP)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable et l'attribution des capitaux décaés aux ayants droits des fonctionnaires et stagiaires dans la limite des domaines de gestion dont ils ont la charge .

- **Monsieur Jean-Michel FERRE**, chef de la division de l'enseignement privé ;
- **Monsieur Éric VIEVILLE adjoint** au chef de la division de l'enseignement privé ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. FERRE et M. VIEVILLE, la délégation de signature qui leur est consentie est donnée aux chefs de bureau suivants :

- **Madame Nadine MARTINEAU**, cheffe de bureau de gestion des personnels du premier degré privé – site de Rouen ;
- **Madame Nadia GASMI**, cheffe de bureau de gestion des personnels du second degré privé – site de Rouen ;
- **Monsieur Bruno DANQUIGNY**, cheffe de bureau de gestion des personnels du premier degré privé – site de Caen ;
- **Madame Laurence ROBINE**, cheffe de bureau de gestion des personnels du second degré privé – site de Caen ;

Division des personnels accompagnant les élèves (DPAEL)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable, liées aux domaines de gestion dont ils ont la charge (AESH et AED en CDI) :

- **Madame Pascale BURE**, cheffe de la Division des personnels Accompagnant les Elèves,
- **Monsieur Jean-Claude CLERVAUX**, adjoint à la cheffe de la Division des personnels Accompagnant les Elèves.

Division des examens et concours (DEC)

A l'engagement et aux pièces justificatives de dépenses et de recettes liées au domaine de gestion dont ils ont la charge à

- **Mme Françoise LAY**, cheffe de la division des examens et concours de l'académie de Normandie,
- **Mme Myriam LESELLIER**, adjointe au chef de la division des examens et concours de l'académie de Normandie,

A l'engagement des frais indemnitaires ou de déplacement des personnels liés au domaine de gestion dont ils ont la charge :

- **Mme Françoise AVRIL**, cheffe du pôle des sujets d'examens de l'académie de Normandie ;
- **Mme Laetitia Berthelot**, adjointe à la cheffe du pôle des sujets d'examens de l'académie de Normandie ;
- **Mme Cécile ABADIE-MONMOUSSEAU**, cheffe du bureau des examens de l'enseignement technologique supérieur de Caen ;
- **Mme Céline VERWAERDE**, cheffe du bureau des examens de l'enseignement technologique supérieur de Rouen ;
- **Mme Ann-Katrin FAURE**, cheffe de pôle des concours Normand de recrutement des personnels ;
- **Madame Francine ROUSSEAU** adjointe à la cheffe de pôle des concours Normand de recrutement des personnels et cheffe de bureau de Caen ;
- **M. Alain CROQUET**, chef de pôle des examens de l'enseignement professionnel Normand ;
- **Mme Anne LEBOUTEILLER**, adjointe au chef de pôle des examens de l'enseignement professionnel Normand ;
- **Mme Marie MARCHAND**, adjointe au chef de pôle des examens de l'enseignement professionnel Normand et cheffe de bureau de Rouen ;
- **M. Aurélien DECAUX**, chef de pôle du baccalauréat général et technologique Normand ;
- **Mme Ophélie LE-GOFF**, adjointe au chef de pôle du baccalauréat général et technologique Normand et cheffe de bureau de Caen ;
- **Mme Edith CLEYET MERLE**, cheffe du pôle Normand des examens du collège, de l'EPS et certification de langues ;
- **Mme Sophie BOUREAU**, adjointe à la cheffe du pôle Normand des examens du collège, de l'EPS et certification de langues et cheffe de bureau de Rouen ;

Direction des systèmes d'information (DSI)

L'engagement, la liquidation les demandes de paiement les justificatifs de dépenses et de recettes liées au domaine de gestion dont ils ont la charge ;

- **M. Denis BEUZELIN**, directeur des systèmes d'information ;
- **Mme Sophie LEBLANC**, adjointe au directeur des systèmes d'information .

Division des affaires juridiques (DAJ)

Les décisions de règlement amiable des demandes d'indemnité mettant en cause la responsabilité de l'Etat, pour les litiges relevant de la compétence des services déconcentrés et portant sur un montant inférieur à 50 000 euros ; les décisions à caractère financier prises pour l'exécution des décisions de justice portant sur les litiges mettant en cause la responsabilité des services déconcentrés ; les décisions à caractère financier en lien avec les missions du service dans le cadre : de la protection fonctionnelle ; de la désignation des avocats chargés de défendre les intérêts de l'administration en accord avec le

ministère en charge l'éducation nationale conformément à l'article L. 911-4 du code de l'éducation ; les décisions relatives à la prise en charge des dommages liés aux accidents impliquant des véhicules administratifs, survenus dans le ressort de l'académie et les états liquidatifs

- **Madame Christine PARAIRE**, cheffe de la division des affaires juridiques ;
- **Monsieur Bengali GASSAMA**, adjoint à la cheffe de la division des affaires juridiques ;

les états liquidatifs précités ainsi que les conventions de prestation de service d'avocats lorsque le montant de ces prestations est inférieur au seuil de mise en concurrence.

- **Madame Karine LE GOFF**, cheffe du bureau conseil et contentieux .

Pôle d'expertise et services-pensions

Les engagements et les justificatifs de dépense de personnels liés au domaine de gestion dont ils ont la charge dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime :

- **Madame Françoise DUREL**, cheffe du pôle d'expertise et de service – pensions ;

École académique de la formation continue – Division de la formation (EAFC-DIFOR)

Aux engagements et aux justificatifs de dépenses et de recettes liées au domaine de gestion dont ils ont la charge :

Tous les actes relatifs à la mise en œuvre des formations pour les stagiaires et les intervenants :

- **Madame Laurence SCHIRM**, IA-IPR, directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC) ;
- **Madame Christine ALLIGIER POMERAT**, cheffe de la division de la formation (EAFC-DIFOR) ;
- **Madame Valérie HINCKER**, adjointe à la cheffe de la division de la formation (EAFC-DIFOR) ;
- **Mme Isabelle MARGUERITTE**, cheffe de bureau du pôle de la formation des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (EATSS), AESH et services civiques (EAFC-DIFOR1) ;
- **Mme Virginie JACQUET** cheffe de bureau du pôle de la formation des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (EATSS), AESH et services civiques (EAFC-DIFOR1) ;
- **Mme Mireille ANQUETIL**, cheffe de bureau du pôle de la formation des enseignants, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale (EAFC-DIFOR2) ;
- **M. Karim SOUDJAY**, chef de bureau du pôle de formation des enseignants, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale (EAFC-DIFOR2) ;
- **Mme Sandrine INIZAN**, cheffe de bureau du pôle financier et aide au pilotage (EAFC-DIFOR3).

Habilitation CHORUS

Article 2 : En application des articles 1, 2 ,3 et 4 de l'arrêté n° SGAR 24-112 du 5 septembre 2024 précité, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil CHORUS pour procéder dans la limite de leurs attributions et de la délégation consentie sur l'ensemble des BOP académiques visés :

à la répartition des crédits des BOP 139, 140, 141, 150, 163, 214, 219 et 230 entre les UO

- **M. RIVIERE Nicolas** (mise à disposition des ressources) ;

- Mme KARKAR Lise (mise à disposition des ressources);
- M. PLIQUET Simon (mise à disposition des ressources);

Article 3 : En application de l'articles 5 de l'arrêté n° SGAR 24-112 du 5 septembre 2024 susvisé, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil CHORUS pour procéder dans la limite de leurs attributions et de la délégation consentie sur l'ensemble des BOP et RUO visés ainsi que du BOP 363 Plan France Relance dans le cadre de la convention du 18 décembre 2020 susvisée:

- En tant que Responsable de Budget Opérationnel :
 - Programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degrés"
 - Programme 140 "Enseignement scolaire public du premier degré"
 - Programme 141 " Enseignement scolaire public du second degré"
 - Programme 214 "Soutien à la politique de l'éducation nationale"
 - Programme 230 "Vie de l'élève"
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 349 "Transformation publique"
- En tant que Responsable d'Unité Opérationnelle :
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 163 "Jeunesse et vie associative"
 - Programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires"
 - Programme 219 " Sport"
 - Programme 231 "Vie étudiante"
 - Programme 348 " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs"
 - Programme 363 "Compétitivité"
 - Programme 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État"

à l'engagement, aux demandes de paiement et aux recettes non fiscales à :

- Monsieur RIVIERE Nicolas (validation),
- Monsieur HERRIG Jérôme (validation),
- Madame AUBE Céline (validation),
- Monsieur FOUGERES Pascal, (validation),
- Madame PLASSAIS Bénédicte (validation),
- Madame DE BEAUCOUDREY Gabrielle (validation indus TITRE 2),
- Madame MAFOUTA Jeannelle (validation indus TITRE 2)
- Madame BACON Isabelle (validation indus TITRE 2),
- Madame LAURENT Sandrine (validation indus TITRE 2),
- Madame DEMINGUET Sandrine (validation indus TITRE 2),
- Madame BERNARD Gaëlle (validation indus TITRE 2),
- Monsieur LEMASSON Guillaume (validation),

Pour procéder à la certification du service fait :

- Monsieur HERRIG Jérôme (certification),
- Madame AUBE Céline (certification),

- Monsieur FOUGERES Pascal (certification),
- Madame PLASSAIS Bénédicte (certification),
- Madame LASCAUD Maryline (certification),
- Madame ROGER Nadia (certification),
- Madame LEGRAND Cynthia (certification),
- Madame DA SILVA PEREIRA Sandra (certification),
- Madame COMONT Angélique (certification),
- Madame FOULON Stéphanie (certification),
- Madame DUHAMEL Anne-Sophie (certification),
- Madame ADOLPHE-PIERRE Monique (certification),
- Monsieur LEMASSON Guillaume (certification),
- Monsieur LEVASSEUR Eric (certification),
- Madame CONFAIS Maryline (certification),
- Mme MARGUERITE Laurianne (certification).

Contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement

Habilitation DEM'ACT

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur François FOSELLE et, en cas d'absence et d'empêchement à Madame Alexandra GREVERIE , à Monsieur Jérôme COLSON à intervenir dans l'outil de dématérialisation des actes administratifs DEM'ACT pour procéder à l'instruction des actes des conseils d'administration, des commissions permanentes et des actes des chefs d'établissements des EPLE, ERPD et EREA de l'académie de Normandie prévus à l'article R421-54 du code de l'éducation :

Les délibérations des conseils d'administration relatives :

- à la passation des conventions et marchés ;
- au recrutement des personnels ;
- au financement des voyages scolaires ;

Les décisions des chefs d'établissement relatives :

- au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;
- aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières.

Délégation est également donnée dans les mêmes conditions aux personnes visées au premier alinéa du présent article pour procéder à l'instruction du contrôle des délibérations des conseils d'administration prévus à l'article R421-55 du code de l'éducation :

- 1° Au règlement intérieur de l'établissement ;
- 2° A l'organisation de la structure pédagogique ;
- 3° A l'emploi de la dotation horaire globalisée ;
- 4° A l'organisation du temps scolaire ;
- 5° Au projet d'établissement.

Article 5 :

En cas d'irrégularités constatées dans les actes visés à l'article R421-54, subdélégation est donnée à M. François FOSELLE secrétaire général de l'académie de Normandie à l'effet de déférer au tribunal administratif les actes des établissements publics locaux d'enseignement, EREA, ERPD de l'académie ainsi que .

Article 6 :

En cas d'absence de M. François FOSELLE, de Mme Alexandra GREVERIE, de M. Jérôme COLSON la délégation consentie aux articles 4, 5 sera exercée par Mme Christine PARAIRE et par M. Bengali GASSAMA pour les EPLE, ERPD et EREA de l'académie de Normandie.

Article 7 :

En cas d'absence de Mme Christine PARAIRE et de M. Bengali GASSAMA, les subdélégations visées aux articles 4, 5, 6 seront exercées par Mme Pascale CHAZALET, cheffe du bureau réglementation des EPLE et du contrôle de légalité.

Article 8 :

Subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil de dématérialisation des actes administratifs DEM'ACT pour procéder à la validation des actes des conseils d'administration, des commissions permanentes et des actes des chefs d'établissements des EPLE, ERPD et EREA, aux fonctionnaires désignés ci-après, à savoir :

- Mme Christine PARAIRE, cheffe de la division des affaires juridiques (validation) ;
- M. Bengali GASSAMA, adjoint à la cheffe de la division des affaires juridiques (validation) ;
- Mme Pascale CHAZALET, cheffe du bureau de règlementation des EPLE et du contrôle de légalité (instruction et validation) ;
- M. Jean-Michel DUBOSC, adjoint à la cheffe de bureau réglementation des EPLE et du contrôle de légalité (instruction et validation) ;
- Mme Christine GUISTI, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Marie GALLAIS, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Valérie COLIN, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Sylvie SAUSSAYE, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation).
- M. Xavier SORNIN, chargé du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Raïssa DEVAUX, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- M. Aymeric Mimiette, chargé du contrôle de légalité (instruction)
- M. Guillaume LECLERC, chargé du contrôle de légalité (instruction),
- M. David Le-besnerais, chargé du contrôle de légalité (instruction),
- M. Vincent MOREAU, chargé du contrôle de légalité (instruction),

Article 10 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 07/01/2026 et toutes dispositions antérieures concernant les subdélégations de signature consenties aux services concernés.

Article 11 :

Le présent arrêté prend effet à la date de sa publication.

Article 12 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Normandie.

Fait à Caen, le

03 MARS 2026



Valerie CABUL